

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

### 1. Généralités

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société GLASS GRAVURE, ZE la croix blanche 16800 Soyaux immatriculé 411 755 275 R.C.S Angoulême, dénommée dans le cadre des présentes – le client - et tout acheteur client professionnel ou non professionnel dans le cadre de la vente des marchandises suivantes : d'articles funéraires et d'articles en verre gravés et d'intervention en cimetière ou autres

### 2. Dispositions générales

Ces CGV sont consultables dans le showroom ou sur le site internet de la Société à l'adresse suivante : [www.glassgravure.com](http://www.glassgravure.com), ou bien sur simple demande. GLASS GRAVURE se réserve la possibilité de modifier les présentes, à tout moment par la publication d'une nouvelle version. Les CGV applicables alors sont celles étant en vigueur à la date de signature du devis ou de la commande. Le client déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des présentes C.G.V, et les accepter sans restriction ni réserve. Le Client reconnaît qu'il a bénéficié des conseils et informations nécessaires afin de s'assurer de l'adéquation de l'offre à ses besoins.

### 3. Prix / frais annexes

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA. En sus de leur prix de vente, il sera dû des frais de transport, d'emballage, de conditionnement. Les prix pourront faire l'objet d'une révision en fonction de l'évolution du cours des matières premières.

Dans le cas de commande donnant lieu à des livraisons fractionnées et échelonnées dans le temps, le tarif applicable sera celui en vigueur au jour de l'enlèvement des marchandises.

La société GLASS GRAVURE s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

### 4. Documents transmis destinés à la gravure et à l'impression

GLASS GRAVURE décline toute responsabilité quant au choix du contenu (images et textes) fourni par un client qui charge le concepteur de la réalisation d'une maquette destinée à l'impression. L'acceptation, par le client, de la maquette proposée par le concepteur, entraîne sa mise sous presse immédiate sans modification possible et décharge corrélativement le concepteur de toute responsabilité quant aux éventuelles erreurs de contenu L'acheteur a la nécessité de vérifier l'exhaustivité et la conformité des renseignements qu'il fournit lors de la commande, que cela concerne des biens et/ou des services. Il appartient à l'acheteur de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur par courrier électronique avec confirmation de lecture. GLASS GRAVURE ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable d'éventuelles erreurs de saisie et des conséquences qui en découlent.

### 5. Bon à tirer / Maquette / B.A.T

Si les éléments de marquage fournis sont trop imprécis et/ou qu'il y a lieu de faire une retouche totale du graphisme, les frais de création seront facturés sur la base d'un montant forfaitaire qui fera l'objet d'un devis à valider par l'acheteur. Notre société utilisera seulement les modèles, maquettes, échantillons, dessins, pour lesquels la mention <<Bons à tirer/ MAQUETTE/B.A.T>> aura été certifiée et acceptée par l'acheteur. La remise de ce certificat dégage GLASS GRAVURE de toute responsabilité du chef d'erreurs ou d'omissions constatées après l'impression.

La couleur pantone sera la plus proche possible, en fonction du support et de la technique utilisée. Nous envoyons par email un B.A.T au format PDF qui est soumis à la relecture et validation du client. Si le B.A.T nécessite des retouches, GLASS GRAVURE offre 2 possibilités de modifications gratuites, soit 3 maquettes PDF au total.

S'il est nécessaire de faire des modifications supplémentaires après les 3 maquettes proposées, chaque nouvelle maquette sera facturée 30€ TTC, en supplément du prix de la commande. Ce montant que nous communiquons au client est à payer.

Chaque BAT non validé en commande vous sera facturé 30€ TTC

### 6. Limitation de responsabilité

GLASS GRAVURE ne saurait être tenue pour responsable d'éventuelles différences de couleurs, de cadrage, ou de netteté entre les visuels (produits et photographies, texte) visibles sur les imprimés sur des supports choisis par l'acheteur. L'acheteur renonce donc à toute plainte ou réclamation, quelle qu'elle soit, à l'encontre de GLASS GRAVURE. Par ailleurs GLASS GRAVURE décline toute responsabilité concernant la qualité des visuels pouvant être téléchargés ou envoyés par l'acheteur. L'envoi de tels visuels est sous la responsabilité de l'acheteur. De plus, dans le cas d'un envoi de visuels par courrier (Chronopost, colissimo, courrier simple), l'acheteur prendra à sa charge le coût d'envoi de ces visuels. GLASS GRAVURE ne saurait être tenue pour responsable d'éventuels dommages de toutes sortes occasionnés, sur ces documents envoyés.

Le prototype <<bon à tirer>> sera facturé à l'acheteur si celui-ci ne la valide pas en commande

### 7. Modalité de paiement

Le règlement des commandes s'effectue : soit par chèque, carte bancaire, virement bancaire, traite directe à 30 jours (uniquement pour les clients professionnels) Lors de l'enregistrement de la commande, l'acheteur devra verser un acompte de 30% du montant global de la facture, le solde devant être payé à réception des marchandises.

### 8. Retard de paiement

En cas de paiement total ou partiel survenant après la date d'échéance mentionnée sur la facture, l'acheteur doit verser à la GLASS GRAVURE une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Si la situation de l'acheteur venait à se détériorer, GLASS GRAVURE pourrait même après l'expédition partielle d'une commande, exiger de l'acheteur des garanties qu'il jugerait convenables en vue de la bonne exécution des engagements pris, et le refus d'y satisfaire donnerait le droit à GLASS GRAVURE d'annuler tout ou une partie de la commande et de conserver tout acompte perçu afin de l'imputer sur les biens avant d'ores et déjà été livrés.

### 9. Devis / commandes

Le client sera informé sur les caractéristiques essentielles du Produit ou de la Prestation. Il vérifiera le devis passé et informera l'entreprise d'éventuelles erreurs. Cette acceptation prendra la forme d'une signature sur le devis ou d'un accord écrit, y compris par courrier électronique avec confirmation de lecture. La livraison des produits se fera soit par l'envoi d'un avis de mise à disposition en magasin à l'attention du client ou au lieu indiqué par le client sur le devis.

Toute commande acceptée par GLASS GRAVURE est ferme et ne saurait être résiliée pour quelque cause que ce soit par la seule volonté de l'acheteur. GLASS GRAVURE se réserve la possibilité de refuser la commande, par exemple pour toute demande anormale, réalisée de mauvaise foi, ou si il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure tout motif légitime

### 10. Produits et services

GLASS GRAVURE s'engage à honorer la commande de l'acheteur dans la limite des stocks disponibles uniquement. Ces informations contractuelles sont présentées en détail et en langue française. Les parties conviennent que les illustrations, ou photo des Produits offerts à la vente n'ont pas de valeur contractuelle. La durée de validité de l'offre des produits ainsi que leurs prix est précisée sur le devis soit 30 jours.

### 11. Réclamations / garanties

Toute réclamation relative à la réception des produits devra être faite par lettre recommandée avec avis de réception dans les trois jours de la livraison. Toute réclamation sur les vis apparents ou sur une non-conformité du produit livré au produit commandé devra être indiquée avec précision.

Au titre de cette garantie la seule obligation incombant à GLASS GRAVURE sera le remplacement gratuit ou la réparation du produit ou de l'élément reconnu défectueux par ses services à l'exclusion de toute autre demande. La garantie ne s'appliquera pas aux défauts et détériorations provoqués notamment par une usure normale, un accident, une négligence, un montage non-conforme, un défaut d'entretien, une utilisation non conforme à sa désignation l'intervention d'un tiers.

Il en sera de même dans l'hypothèse que le client apporterait des modifications au produit alors que celle-ci ne sont pas prévues. D'une manière générale, tout usage des biens ne respectant pas les prescriptions ainsi que les règles de l'art ne saurait être couvert par la garantie.

Par ailleurs elle ne s'appliquera pas aux dommages indirects notamment perte d'exploitation, de marchés, de clientèle, atteinte à l'image, etc...

Pour l'entretien d'une plaque en granit ou en évexiglas, le nettoyage se fera à l'éponge douce (pour éviter toute rayure) avec de l'eau suivi d'un rinçage à l'eau claire et d'un séchage à l'air libre.

La responsabilité de GLASS GRAVURE est en tous les cas limitée au montant de la commande. Aucun retour de marchandises ne sera accepté hormis le cas où celui-ci aura été expressément autorisé par écrit par GLASS GRAVURE. Dans ce cas, les marchandises voyageront aux risques et périls du Client et devront être expédié franco dans leur emballage d'origine, en parfait état et dans un délai indiqué par GLASS GRAVURE.

Toute reprise de produit, accepté entraînera une majoration de la valeur de reprise des marchandises au moins égale à 15% du montant facturé HT et donnera lieu exclusivement à l'émission d'un avoir.

Conformément aux dispositions légales, **L'acheteur professionnel dont la spécialité est différente de celle de GLASS GRAVURE** bénéficie de la garantie légale de conformité et de la garantie légale contre les vices cachés provenant d'un défaut de matière, de conception ou de

fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation.

La garantie de GLASS GRAVURE est limitée au remplacement ou au remboursement des produits non conformes ou affectés d'un vice.

**Ces garanties ne bénéficient pas aux Acheteurs professionnels dont la spécialité est la même que celle de GLASS GRAVURE, sauf mauvaise foi de cette dernière.**

Dans tous les cas, l'acheteur est seul responsable de la conservation des produits et de leur utilisation. Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation, négligence ou défaut d'entretien de la part de l'acheteur, comme en cas d'usure normale du produit acheté, d'accident ou de force majeure.

### 12. Livraison / risques

GLASS GRAVURE fera toute diligence pour livrer dans les meilleurs délais les commandes qu'elle aura acceptées. Toute date de livraison ou d'expédition figure sur un bon de commande ou sur tout autre document n'aura cependant qu'une valeur indicative. GLASS GRAVURE ne sera en aucun cas responsable envers le client pour tout retard de livraison quel qu'en soit la cause.

Les retard de livraison ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité ni motivé l'annulation de la commande.

Lors d'un livraison en cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, le Client devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon du transporteur. Vous devez alors indiquer si le colis a été ouvert ou non si le carton est dégradé, s'il est mal fermé, etc. (il peut être légèrement troué à un endroit par exemple : il faut le préciser) et expliquer quel est le(s) produit(s) manquant en indiquant sa ou ses référence(s) si vous la connaissez. Dans le cas où vous vous retrouvez avec un produit endommagé : précisez au maximum le type de dégradation, le produit est brisé, enfoncé, rayé et à quel endroit.

Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR.

En cas de refus de prendre le produit commandé GLASS GRAVURE pourra en disposer huit jours après notification par lettre recommandée avec avis de réception, demeurée sans effet. GLASS GRAVURE conservera l'acompte versé au titre d'indemnité sans préjudice de tous autres dommages et intérêts qu'il pourra réclamer au client.

### 13. Réserve de propriété

Nonobstant toute disposition contraire des présentes, en cas de non-respect par le client d'une des échéances de paiement ou en cas de violation quelconque de la présente clause de réserve de propriété, GLASS GRAVURE sans perdre aucun de ses autres droits et sans autres formalité que l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception adressée au client 8 jours après la mise en demeure restée infructueuse, pourra exiger la restitution des produits aux frais du client, jusqu'à exécution par ce dernier de la totalité de ses engagements. GLASS GRAVURE pourra en outre résilier de plein droit, si bon lui semble, le contrat de vente correspondant, par lettre recommandée avec accusé de réception, sans préjudice de tout autre dommage-intérêt, le client, outre son obligation de restituer les produits devra à GLASS GRAVURE une somme égale à trois quarts du prix de vente.

À ce titre, si le client fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société GLASS GRAVURE se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

Nos produits sont nos propriétés intellectuelles. Aucune cession de droits de propriété intellectuelle n'est réalisée au travers des présentes C.V.G. Toute reproduction totale ou partielle, modification ou utilisation de ces biens pour quelque motif que ce soit est strictement interdite.

### 14. Forces majeures

La responsabilité de la société GLASS GRAVURE ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

### 15. Informatique et libéré

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez des droits d'interrogation, d'accès, de modification, d'opposition et de rectification sur les données personnelles vous concernant. En adhérant à ces conditions générales de vente, vous consentez à ce que nous collectons et utilisons ces données pour la réalisation du présent contrat.

GLASS GRAVURE se réserve le droit de mentionner les réalisations effectuées pour le client sur ses supports de communications (texte et photo sur site internet, réseaux sociaux, brochures...) et actions commerciales.

### 16. Litige et droit applicable

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce d'Angoulême.